

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 11 du 7 septembre 2018, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 33 du 12 septembre 2018, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 25 septembre 2018, à 20h15, à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h18 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il salue la présence de MM. Frédéric Bolliger directeur des CJ, Thierry Choffat du bureau SD, Federico Ferrario du bureau EcoEng, François Gerber du bureau Biotec, Jérôme Crelier du bureau Buchs & Plumey, et d'une journaliste du Quotidien Jurassien.

M. le président fait part de l'excuse de M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées, Mme Nicole Fernandez-Jobin, agente administrative, et Mme Alizée Marchand, apprentie employée de commerce.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Studer sont élus sans autre MM. Charles Beureux et Gérard Girardin.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre trente votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2018**
2. **Information sur les projets de réaménagement de la gare CJ, et de construction d'une plateforme de transbordement aux abords de la route de Miécourt**
3. **Information sur l'avancement de l'étude de protection contre les crues**
4. **Divers**

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2018**

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 28 juin 2018, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié concomitamment sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 29 mai 2018.

2. **Information sur les projets de réaménagement de la gare CJ, et de construction d'une plateforme de transbordement aux abords de la route de Miécourt**

M. Bernard Studer indique que le conseil communal a souhaité présenter deux importants projets appelés à pérenniser la ligne CJ Porrentruy – Bonfol menacée il y a peu de fermeture, à savoir le réaménagement de la gare avec passage sous voies et la construction d'une plateforme de transbordement régionale sur le site de Landi.

M. le maire Stéphane Babey salue les intervenants M. Bolliger, directeur des CJ, et M. Choffat du bureau SD ingénierie. Il remercie les CJ d'avoir immédiatement réagi à l'interpellation des quatre

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

communes, Porrentruy, Bonfol, Vendlincourt et bien sûr Alle, inquiètes en 2014 de l'avenir de notre ligne de chemin de fer. C'est ensemble et en concertation avec le Canton que nous sommes parvenus à surprendre la Confédération qui a compris l'intérêt que nous portions à la pérennisation de notre ligne. Nombreux sont les acteurs ayant joué un rôle dans ce dossier et c'est en inscrivant une dimension territoriale, et pas seulement limitée aux transports, que les CJ, l'Etat et les communes ont pu convaincre les autorités fédérales de la nécessité de soutenir cette ligne.

Le projet concerne le réaménagement de notre gare, avec la création d'un passage inférieur reliant le sud au nord, vieille idée qu'il s'agit de mettre en œuvre, mais aussi la création d'une plateforme de transbordement sur le site Landi, permettant d'assurer pour l'ensemble du district le transport de marchandises par rail. La Confédération ayant opté pour la fermeture de toutes les plateformes désuètes dans notre région, l'opportunité naquit de créer un site moderne répondant aux derniers standards en matière de sécurité.

Enfin, il s'agit d'acquérir la parcelle 201 qui se trouve au centre du village, appartenant aux CJ qui la céderont à la commune dans le cadre d'une convention réglant tous les échanges de terrains entre les différents partenaires.

M. Bolliger, directeur de la compagnie des Chemins de fer du Jura, explique et détaille tous les aspects des projets. Il met en lumière les dispositions de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, et la nécessité d'adaptation des quais qui doivent être rehaussés et réaménagés.

Au moyen d'une vidéoprojection, M. Choffat présente et commente de manière circonstanciée l'ensemble des plans élaborés.

Notons la suppression du quai de chargement en aval de la gare, et que le passage inférieur sera destiné aux piétons et aux cyclistes.

M. Choffat précise à l'intention de M. Henri-Pierre Pidoux le nombre de wagons qui seront à disposition pour charger du bois.

M. Henri-Pierre Pidoux se soucie de l'intensification du trafic au sein du village.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

M. Choffat indique qu'il n'y aura pas d'explosion à ce niveau. M. le maire apporte quelques explications complémentaires, assurant que le centre du village, qui a subi un réaménagement, permettra d'absorber largement le surplus de trafic.

M. Michel Crausaz, directeur de Landi ArcJura, explique l'intérêt qu'a l'entreprise au maintien d'une activité ferroviaire.

M. Stéphane Babey évoque les aspects financiers des projets, en partenariat avec la commune.

M. Bolliger mentionne que les infrastructures de la plate-forme seront entièrement financées par la Confédération, à hauteur d'environ 14,7 millions de francs. A cette somme s'ajouteront les raccordements routiers, à charge cantonale.

Le passage sous les voies en gare d'Alle servira également à la commune. Cette vocation nécessitera une participation de la collectivité locale. Environ 7,5 millions de francs seront investis pour le réaménagement de la gare. Le passage inférieur coûtera Fr. 1'300'000.-- ; la proposition CJ s'agissant de la contribution communale se monte à 30 %, avec une charge d'entretien ultérieur des ouvrages.

Remerciés, MM. Bolliger et Choffat quittent l'assemblée.

3. Information sur l'avancement de l'étude de protection contre les crues

M. le président rappelle les inondations provoquées par la crue de l'Allaine le 9 août 2007. Depuis, le Canton a établi une carte des dangers mettant en évidence les déficits de protection en cas d'inondation. Conscient des enjeux pour notre commune, le conseil a proposé à l'assemblée de lancer des études permettant de définir les mesures à mettre en œuvre. A cet effet, un crédit de Fr. 150'000.— a été accepté lors de l'assemblée du budget du 26 janvier 2017.

Les études ont démarré et le conseil a jugé opportun d'en présenter les premiers résultats.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

Mme Isabelle Fleury, conseillère communale en charge du dicastère « environnement, cimetièrre, agriculture, cours d'eau, forêts », souligne qu'Alle étant le point de confluence de nombreuses rivières, l'autorité communale se devait d'entreprendre rapidement une réflexion objective, constructive, certes coûteuse mais responsable pour l'avenir. Le conseil a mandaté le bureau EcoEng à Porrentruy en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey à Porrentruy et le bureau Biotec à Delémont, pour mener à bien cette étude. Après de nombreuses ébauches, l'Exécutif a souhaité que la commission agricole et les cultivateurs de notre localité soient consultés afin de prendre connaissance des différentes variantes et surtout d'orienter le projet qui sera présenté. Ce projet d'envergure considérable a pour objectif de protéger non seulement la population d'Alle mais également les biens que possèdent nos concitoyennes et concitoyens le long des bords des différents cours d'eau qui traversent notre localité. Chaque rivière a été étudiée séparément.

M. Ferrario, directeur du bureau EcoEng, présente en vidéoprojection, au nom du consortium Buchs & Plumey, EcoEng et Biotec, le projet de protection et revitalisation de l'Allaine et de la Cornoline. Il fait une introduction générale sur la problématique, précise les objectifs de protection contre les crues, les critères de subventions, les secteurs étudiés, la détermination du périmètre réservé aux eaux.

M. Gerber du bureau Biotec souligne les conditions d'octroi du bonus de subventions, par rapport à l'espace biodiversité qui a été retenu par l'autorité communale, et qui excède le minimum exigé.

M. Ferrario présente les plans qui sont exposés à l'intention de l'assistance, concernant l'étude préliminaire de l'Allaine et le projet d'ouvrage de la Cornoline. Un tronçon de l'Erveratte fera l'objet d'une attention toute particulière, sur la base de mesures de protection cantonales, avec le déplacement d'un chemin communal longeant le ruisseau.

Concernant la Cornoline, le passage aux abords de la scierie Gurba constitue un point névralgique. Par ailleurs, une dérivation est proposée ; elle permettra l'amenée du trop-plein de la Cornoline, le long de l'autoroute, en traversant la plaine entre la ferme Lerch et l'entreprise Flasa pour rejoindre le Jonc.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

MM. Ferrario et Gerber présentent l'estimation des coûts, les procédures à venir, les étapes de réalisation, les préavis de la commune et de l'Office cantonal de l'environnement qui doivent être donnés.

Il est indiqué à M. Michel Crausaz que les priorités doivent être discutées avec la commune et le canton.

M. le maire Stéphane Babey signale que le canton encourage le réaménagement d'un tronçon de l'Erveratte, où sont présentes des écrevisses à pattes blanches.

MM. Ferrario et Gerber sont remerciés.

4. Divers

M. le maire Stéphane Babey apporte un éclairage quant à la transaction réalisée dans le cadre de la vente du bâtiment de l'ancienne mairie. Cet immeuble a été vendu à Kalorbau, et le produit a permis non seulement l'acquisition de la propriété Berber, mais également les aménagements modernes et répondant à une multitude de normes dans le domaine public.

M. Babey invite l'assistance à se rendre dans ces nouveaux locaux ; c'est avec enthousiasme que l'administration l'accueillera.

Le montant de Fr. 600'000.— a été versé à la commune en date du 23 août 2018. Cette somme permet d'assurer le financement de l'entier des transformations qui ont été présentées ce printemps.

Il est prévu une inauguration du site dans le courant du printemps prochain. Tous les aménagements correspondent à l'accueil des personnes à mobilité réduite, répondant ainsi aux exigences en la matière.

Selon le tout-ménage, nous avons dû procéder à un traitement de charpente suite à la découverte de capricornes, insectes xylophages. Le conseil a jugé important d'informer la population qui doit être vigilante et prendre les mesures adéquates.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

Le dossier HRS, soit le bâtiment destiné à accueillir des appartements protégés, pourrait connaître une orientation enfin concrète : un partenaire régional montre un intérêt marqué pour ce projet très attendu. M. le maire rappelle que l'assemblée a sanctionné différentes acquisitions dans le secteur des Prés Domont et l'aménagement de l'entrée ouest du village, le tout conditionné par la vente et le paiement de la parcelle qui accueillera la future infrastructure.

La commune a réparé 21 fuites d'eau depuis le début de l'année. La pose des radios détecteurs sur le réseau a permis néanmoins de limiter les pertes, malgré la sécheresse avec pour conséquence des ruptures de conduites.

S'agissant des liquidités de la caisse communale, elles s'élèvent à ce jour à Fr. 950'000.--.

M. le président clôt les délibérations vers 21h45 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du mardi 25 septembre 2018

Au nom de l'assemblée communale d'Alle
Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 15 novembre 2018 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). Il est synchroniquement publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 25 septembre 2018

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.